

## Collectif National des Assistants Maternels en Crèche Familiale

CNAMCF  
Véronique Luypaert

[cnamcf@outlook.fr](mailto:cnamcf@outlook.fr)

**Mme Agnès Canayer**  
Ministre déléguée,  
de la Famille et de la Petite Enfance  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

P.J : Communiqué du CNAMCF du 22/09/2024

Le 5 octobre 2024.

### **Objet : Conditions de travail des assistants maternels de crèches familiales et revalorisation des crèches familiales au sein des modes d'accueil du jeune enfant**

Madame la Ministre,

Le Collectif National des Assistants Maternels en Crèches Familiale (CNAMCF), créé en février 2023, regroupe des professionnels et des parents engagés pour défendre et promouvoir les crèches familiales. Ces structures offrent une qualité d'accueil reconnue des jeunes enfants, mais sont aujourd'hui en grand danger, souffrant d'un manque criant de reconnaissance et de soutien, à la fois financier et statutaire.

#### **Une situation alarmante :**

Le rapport Cekoïa commandé par la DGCS en 2017 alertait déjà des difficultés des crèches familiales, l'enquête nationale de la CNAF de 2022 mettait en lumière une pénurie très inquiétante de professionnels dans ces crèches, avec un nombre de postes vacants deux fois supérieur à celui des crèches collectives. Ce mode d'accueil est également le plus exposé aux fermetures en cas de difficultés de recrutement ou de difficultés financières.

En 2024, les fermetures se poursuivent, amplifiées par le désengagement des collectivités. Le nombre de places d'accueil a chuté de plus de 23 500 places entre 2010 et 2021. Pourtant ce modèle reste plébiscité par de nombreux professionnels.

#### **Des engagements à concrétiser quant au statut des assistantes maternelles :**

Des mesures ont été annoncées dans le plan pour l'accueil individuel d'octobre 2023 par l'ancienne ministre Mme Aurore Bergé. Elles incluent le soutien à la modernisation des crèches familiales et la clarification du statut des assistantes maternelles en crèche familiale, agents contractuels de la FPT. Un an après, c'est le statu quo !

Nous avons pu échanger avec les services de la DGCS, malheureusement aucune suite n'a été donnée à nos différentes demandes depuis juillet 2023 et ceux malgré des annonces sur l'établissement d'une FAQ/recommandations et la mise en place d'un groupe de travail, afin d'apporter des réponses sur le statut existant illisible (mode de rémunération, temps de travail, congés, articulation avec le CGFP et le code du travail). Aujourd'hui sur le terrain beaucoup d'assistantes maternelles de CFA se trouvent en difficultés : non-respect de la législation en vigueur, exclusion de droits essentiels pourtant accordés aux agents contractuels comme le CET, l'accès au médecin conseil, au temps partiel de droit après la naissance d'un enfant ...

Serions-nous des sous agents contractuels alors même que nous remplissons une mission de service public ?

Nous constatons également une grande hétérogénéité dans l'application des textes par les employeurs publics. Cette situation contribue aux départs volontaires d'assistantes maternelles et aux difficultés de recrutement entraînant perte de places d'accueil et fermeture de crèches.

Les assistantes maternelles attendent depuis trop longtemps une clarification et une amélioration de leur statut. Nous comptons sur la poursuite de ces engagements et leur mise en œuvre par des actions concrètes et rapides. Les suites qui seront données à la lettre de mission de Mme Sarah El Haïry, confiant à l'IGAS une mission d'évaluation de l'accueil individuel mais également une clarification du statut des assistantes maternelles en crèche familiale, sont des plus attendues.

### **Une revalorisation salariale indispensable :**

Le référentiel qualité d'accueil du jeune enfant sera prochainement mis en place. Il va amener à des mesures pour revaloriser les métiers du secteur de la petite enfance, y compris celui d'assistantes maternelles de crèche familiale.

Outre la précarité de leur statut et de leurs conditions de travail qui contribue largement à la pénurie de personnel, la rémunération actuelle des assistantes maternelles en crèche familiale est également un frein à l'embauche. Une revalorisation des salaires est indispensable pour renouer avec l'attractivité de la profession. A cet effet, des financements adéquats doivent également être prévus pour soutenir les employeurs publics et associatifs dans la gestion de ces structures atypiques dont les coûts de fonctionnement sont différents.

### **Un besoin impératif : un interlocuteur dédié aux CFA**

Depuis plus d'un an, malgré des effets d'annonce, nous n'avons toujours pas d'interlocuteur en mesure de nous apporter des réponses sur le statut actuel et de réfléchir à ses améliorations. Nous avons pourtant des questions très précises et légitimes sur le statut actuel (rémunération, temps de travail...), nous souhaiterions avoir un interlocuteur dédié pour qu'enfin, la situation des crèches familiales soit prise en compte et que des actions soient menées. Même si les CFA ne font pas partie de "l'essentiel" tel qu'il est souvent défini dans les politiques publiques de la petite enfance actuelles, elles jouent un rôle indispensable dans la diversité et la complémentarité des modes d'accueil du jeune enfant et pourraient être un mode d'exercice du métier d'assistante maternelle plus sécurisant.

Les crèches familiales ne sont ni tout à fait des crèches collectives, ni des assistantes maternelles isolées. Leur modèle hybride est une force, mais aussi un défi à faire reconnaître. Un interlocuteur dédié serait le mieux placé pour comprendre et valoriser cette singularité.

Nous vous sollicitons, Madame la Ministre, pour des actions concrètes et urgentes afin de pérenniser ces structures et revaloriser les professionnels qui y travaillent.

Nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous, ou avec vos services, afin de nous entretenir sur la situation critique des crèches familiales.

Vous trouverez en pièce jointe notre communiqué du 22/09/2024.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Collectif National des Assistants Maternels en Crèche Familiale (CNAMCF)

Véronique Luypaert

